

SUISSE.

de d'une assertion si précise. O'Connell lui-même a cru sur parole sir Robert Peel. Mais voici un projet de loi voté à la hâte dans la Chambre des Communes qui nous inspire les plus vives appréhensions.

Nous avons déjà analysé les dispositions principales d'un bill de coercition dont l'Irlande est menacée. Le ministère anglais désire placer l'Irlande sous le régime de la loi martiale au moment où la faim agitera ses populations. Il est digne de remarque qu'avant de proposer une mesure de nature à tranquilliser ses habitants sur la cruelle perspective qui se découvre à eux, le Gouvernement s'occupe d'octroyer au lord-lieutenant les pouvoirs exorbitants que lui donnent les dispositions du bill de coercition. Puis ensuite, que fera-t-il pour mettre le pays à l'abri de la famine ? Jusqu'ici, nous l'ignorons entièrement. Rien n'a été révélé encore. Seulement, sir James Graham a proposé et fait passer un projet de loi appelé *fever bill* (le bill de la fièvre), dont voici les principales dispositions :

Le lord-lieutenant est autorisé à constituer une commission dite de la santé publique. Cette commission pourvoira à ce que des secours soient distribués aux fiévreux. On établira des hôpitaux provisoires, des ambulances ; on y placera des médecins ; on louera des infirmiers et autres personnes qui seront employées et payées pour donner leurs soins aux malades logés dans les maisons de santé établies partout où besoin sera.

Voilà de quoi rassurer l'Irlande ! sa population meurt de faim. Tous les rapports envoyés au Gouvernement disent et répètent que les maladies contagieuses qui éclatent ont pour cause le manque d'aliments. On aurait pu croire que le Ministère se hâterait, conformément à ces observations, d'approvisionner les comtés et de faire distribuer des vivres ; mais pas du tout. Il va établir des hôpitaux provisoires, peupler l'Irlande d'infirmiers et de médecins !

C'est en vain que toute la presse irlandaise s'écrie d'une voix unanime que le peuple meurt de faim et que le seul moyen, le moyen le plus prompt, le plus sûr, le plus humain de le soulager, serait de lui donner, sinon du pain de froment (ce qui paraîtrait trop délicat pour des Irlandais), mais au moins du blé de Turquie ou toute autre substance alimentaire. Le Gouvernement répond à ces cris de détresse en proposant aux Chambres le *fever bill* ! Au lieu de combattre le fléau dans sa cause, on va mettre des ambulances à son service, et nous entendons les journaux de Londres parti-ans du Ministère louer la prévoyance et la sollicitude du Gouvernement ! On trouvera bientôt que l'Irlande manque de reconnaissance de ne pas savoir gré à sir Robert Peel des mesures qu'il prend pour empêcher ses habitants de mourir dans les rues ou sur les grandes routes.

Il semble que le Gouvernement ait rempli tout son devoir en ouvrant des asiles aux moribonds, et que sa responsabilité n'aille pas jusqu'à protéger la vie des citoyens quand il dépend de lui de les arracher à la mort. Ce qui serait vrai pour l'Angleterre, cesse de l'être lorsqu'il s'agit de l'Irlande. L'histoire prouve que l'Angleterre a toujours eu deux justices dans ses relations avec les peuples du monde ; mais recourir à cette odieuse distinction envers ses propres sujets, c'est la plus noire des iniquités. Il est impossible de tourner ses regards vers l'Irlande sans reconnaître que la barbarie gouvernementale ne règne pas seulement à Saint-Petersbourg. *Univers.*

POLOGNE.

—Le *Correspondant de Nuremberg* donne des nouvelles graves qui lui arrivent de Chozanow, dans la république de Cracovie :

« Des bandes de cinq cents à huit cents paysans de la Gallicie, dit ce journal, se forment pour piller pendant la nuit les lieux occupés par les Autrichiens ; ils demeurent dans les bois durant la nuit. Ils auraient, d'après les nouvelles, passé tout récemment au fil de l'épée un escadron de chevaux légers. Aussi les Autrichiens auraient-ils quitté en grande partie le territoire de Cracovie, où les troupes prussiennes ne se disposeraient qu'avec répugnance à les remplacer. »

En Gallicie, la situation ne serait pas meilleure pour les Autrichiens, si l'on en juge par la lettre suivante, que nous trouvons à la fois dans la *Gazette de Breslau* et dans la *Gazette de Cologne* :

« Le pays est presque devenu un désert. Les seigneurs et leurs intendants sont ou tués ou émigrés ; les paysans parcourent le pays en bandes, pillent tout ce qui leur tombe sous les mains, et se trouvent dans une telle discipline qu'on aurait de la peine à les faire rentrer dans l'ordre. Ils font des conditions impérieuses au Gouvernement, car ils ne veulent plus payer aucun impôt. Ils arrachent partout la proclamation qui leur enjoint de reprendre leurs travaux et de se soumettre aux corvées prescrites. Leurs prétentions s'étendent jusqu'à demander une part des propriétés devenues vacantes. Il y a des meneurs parmi eux qui leur font accroire qu'ils ont sauvé la patrie, et qui prouvent qu'il faut défendre les droits réclamés les armes à la main. Plusieurs bandes occupent les forêts et font de là des incursions dans les environs pour brûler, piller et tuer tout ce qu'ils rencontrent. Les gens paisibles quittent le pays. Le Gouvernement cherche des employés et promet un traitement lucratif, mais les postulants manquent. »

La *Gazette universelle allemande* porte à 3,000 le nombre des personnes arrêtées en Gallicie, mais elle fait espérer que le nombre des condamnations à mort ne sera pas considérable. Ce journal dit que bon nombre de propriétaires avaient, avant l'insurrection, fait inscrire leurs domaines sous le nom de leurs femmes. Un autre journal dit que les dames polonaises, surtout celles qui appartiennent à l'aristocratie, ont pris une grande part à l'insurrection. Elles veulent voir dans leurs maris des héros modernes, et élèvent leurs enfants dans le même esprit.

—On écrit de Berne, 4 avril :

« La révolution radicale de Berne suit tranquillement son cours. L'Assemblée constituante, composée en grande majorité de radicaux, est ajournée après avoir nommé dans son sein une commission de vingt-sept membres chargée de la rédaction d'une nouvelle Constitution. Les vingt-sept ont nommé une sous-commission de sept membres, qui rédigera le premier projet. A la tête de celle-ci figure M. Ochsenbein, glorieux chef des corps-francs. Ensuite viennent MM. Kohler, ancien conseiller d'Etat, préfet de Berthoud, homme de peu de portée d'esprit, sans considération personnelle ; Stockmar, qui leva dans le Jura l'étendard de la révolution de 1830, nommé ensuite conseiller d'Etat, expulsé du conseil par un coup d'Etat de son ancien ami Neuhaus, forcé d'émigrer de sa patrie, et qui vient d'y rentrer, après plusieurs années, par une ovation suivie d'une avanie ; Füh, président de la commission des vingt-sept, n'occupe que la quatrième place ; Staempfli, rédacteur de la *Gazette de Berne*, moniteur du radicalisme plus fougueux, est un jeune avocat de talent, enthousiaste de Guillaume Snell, professeur chassé de l'Université par le dernier gouvernement ; MM. Immer et Belrichar complètent le nombre.

« Ces Messieurs, à plusieurs desquels la fougue radicale tient lieu d'intelligence, élaboreront une Charte conçue dans le même esprit que celle du canton de Vaud, moins les non-sens et les absurdités ; on peut espérer qu'ils porteront dans l'extravagance radicale une certaine modération.

« La révolution vaudoise a évidemment servi de modèle à celle de Berne et lui a donné l'impulsion immédiate, quoique l'une et l'autre aient leur principe commun dans une tendance plus générale d'un parti politique qui se renoue partout, mais qui fait ses expériences en Suisse et aux dépens de la bonhomie suisse. Les Bernois, avec leur gros bon sens pratique, éviteront les folies de toute espèce qui se sont faites dans le canton de Vaud, et qui, là, constituent, pour l'heure présente, l'état social. La différence dans le début des deux révolutions se reproduira dans leur marche. Au canton de Vaud, avec une fougue excitée par des moyens machiavéliques, on a foulé aux pieds, Constitution, lois, respect de toutes choses et de l'opinion ; à Berne, on a adopté législativement une petite constitutionnalité ; a procédé par une sainte morale à coups de majorité, le tout avec quelque mesure.

« A Berne, on a abaissé la condition de l'âge pour l'exercice des droits civils, comme à Lausanne, mais on n'y a pas admis les assistés et les faillis, et l'on n'a pas eu l'idée, conçue par les révolutionnaires vaudois, de s'associer les repris de justice, idée plus conséquente et plus naturelle dans l'une des deux révolutions que dans l'autre. Les Bernois, longtemps dominateurs des Vaudois, se sont fait leurs frères cadets en bouleversements radicaux ; mais, comme frères cadets, ils profitent de l'exemple de leurs aînés pour éviter des sottises ruineuses : le même sang radical coule, il est vrai, dans leurs veines et ne peut se renier, mais l'expérience des uns en tempère l'ardeur chez les autres. A tous égards, le radicalisme vaudois gardera le mérite de l'originalité. »

MEXIQUE.

Encore plus récents.—La guerre est commencée sur le Rio-Grande, 2000 Mexicains ont traversé la rivière ; deux compagnies de cavalerie, commandées par les capitaines Thorton et Hardie, ont été envoyées à la découverte, et sont tombées dans une embuscade. Les Mexicains ont fait feu et le lieutenant Cairn et 13 hommes ont été tués ; le capitaine Hardie et 46 de ses soldats ont été faits prisonniers ; le capitaine Thorton manque. Les troupes du général Taylor se trouvent environnées sur tous les points et ces communications avec la Pointe-Isabelle sont interrompues ; il n'avait que pour 10 jours de vivres.

Le général Taylor a fait un appel au gouverneur du Texas ; il demande 40 compagnies de carabiniers de 60 hommes chaque, dont 20 compagnies de cavalerie ; le rendez-vous sera à Corpus-Christi. Le général Taylor a aussi demandé 8000 hommes aux gouverneurs de la Louisiane, du Mississipi et de l'Alabama. Les batteries dirigées contre Matamoros seront prêtes le 28, auquel temps le siège de la ville commencera.

Les forces mexicaines se montent à 8,000 hommes bien équipés, avec une forte artillerie. Le gouverneur de Matamoros a fait un appel aux volontaires et 2,500 hommes étaient prêts à servir.

La législature de la Louisiane a voté, pour sa part, \$100,000 pour les frais de guerre. La ville de la Nouvelle-Orléans était toute en émoi.

Les journaux reçus aujourd'hui nous apprennent que le président des Etats-Unis devait envoyer au Congrès un message recommandant une appropriation de 10,000,000 de piastres pour mettre sur pied 50,000 volontaires, et réorganiser la marine.

DERNIER JOUR D'UN COUVET.

« La mère portière, voyant tombé et écartelé le toinet, va barrer la porte contre et l'appuie de son dos pour l'empêcher de l'ouvrir ; mais l'un d'eux va frapper de son hachon si fermement, qu'il le mit bien avant, et peu s'en fallut qu'il ne le mit au dos de la portière ; mais Dieu le créateur la recula miraculeusement et sortit avec ses compagnes de la chambre du toinet et fermèrent la porte de la chambre, qui était double et forte, et une autre porte qui était encore après la première, et toutes bien composées et fortes. Puis coururent à l'église, et toutes unies ensemble, saines et malades, se mirent